Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Ce Journal parait Semi-Hebdomadairement le MARDI et le VENDREDI.

Mélanges Religieux,

Lettres, Avis, Correspondances, etc., à l'adresse du Rédacteur.

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTERAIRES ET DE NOUVELLES

VOL. XV. MONTREAL, MARDI, 15 JUIN 1852. No. 73

Les grandes Reliques.

On sait que l'église Sainte-Croix-de-Jérusalem a été construite par Constantin pour recevoir, avec un morceau considérable du bois de la vraie croix, l'un des clous dont les mains de Notre-Seigneur furent percées, et l'écriteau placé par Pilate au-dessus de sa tête, et qui présente encore d'une manière distincte les caractères des trois langues qui se trouvaient réunies et consacrées sur le calvaire. Le reliquaire de Saint-Pierre n'est pas moins riche en trésors capables de toucher la piété des fidèles. Nous allons reproduire ici des détails retracés, d'après le savant Concellieri, sur ce précieux dépôt de la foi, son origine et les vicissitudes par lesquelles il a passé.

Dès l'année 707 on voit le pape Jean VII placer la relique de la *sainte Face* dans un autel qu'il avait érigé dans la basilique vaticane, en l'honneur de la très sainte Vierge. La vénération pour cette image était si grande qu'on la fit graver à plusieurs époques sur les monnaies, notamment dans le quinzième siècle, avec cette désignation : *Signum S. Veronicæ*. Une bulle d'Eugène IV, que l'on peut lire dans l'Appendice du Bullaire vatican, l'appelle également *Sanctum sive ut dicunt, sanctam Veronicam*, et aussi *Boronicam*, c'est-à-dire, véritable image du Sauveur, et encore la relique *Sancti Sanctorum*.

La précieuse relique fut ensuite transportée à l'église de Saint-Spiritoire-Sallia, où elle fut déposée dans une petite chambre entièrement revêtue de marbre et de fer, et fermée à six clefs. Ces clefs, toutes différentes, étaient gardées par six familles romaines, qui avaient obtenu ce privilége. La sainte Face se montrait une fois l'an seulement, en présence des six gentilshommes commis à sa garde, et chacun était accompagné de vingt hommes qui se tenaient l'épée nue à la main autour du lieu et jusque dans le sanctuaire où était la relique. Après la cérémonie, les six gentilshommes refermaient le sanctuaire avec leurs six clefs, et il recevaient de l'établissement du Saint-Esprit, le jour de la fête, une grande quantité de viande qui se mangeait sur le lieu même ; et ce repas était accompagné d'une grande joie.

Après avoir été déposés pendant quelque temps dans l'église de la Rotonde, où l'on conserve encore la boîte qui les renfermait, la sainte Face fut portée à Saint-Pierre, puis au château Saint-Ange. Enfin le 1er janvier 1410, Jacques de Calvi, chanoine-prieur, vicaire et sacristain de Saint-Pierre, avec six autres chanoines, se rendit au château de Saint-Ange, y prit la *Veronica* et la reporta à Saint-Pierre, qu'elle n'a plus quitté. Le 25 janvier 1605, elle fut transportée avec la sainte Lance et la tête de saint-André dans la sacristie de Saint-Pierre, ensuite dans les archives de même basilique, où elle fut renfermée dans un coffre de fer, recouvert d'une riche étoffe, et garni de trois serrures dont une des clefs était entre les mains du Pape. Deux mois après, le 21 mars, elle fut placée dans la niche pratiquée dans l'étui du gros pilier de Saint-Pierre, auquel cette circonstance a fait donner le nom de la *Veronica*, et elle y est encore. Le beau cadre dont elle est ornée fut donnée en 1350 par trois Vénitiens appelés Nicolas Valentini, Baudino de Gargombus et Francischino in Ciostro.

Dans les derniers mois de 1848, plusieurs fidèles prétendirent avoir vu la sainte Face s'animer ; le sang en ruisselait, et on eût dit la figure même du Sauveur au moment où il se rendait, sous le poids de sa croix, à la montagne du Calvaire. Ce signe surnaturel répandit une grande frayeur dans toute la population de Rome. Cette précieuse relique est l'objet d'une grande vénération. On en répand par milliers, chaque année, le *fac simile*, imprimé sur de la toile de soie ou de coton. Le chanoine Altariste, de Saint-Pierre, fait toucher ces copies à la sainte Face et aux deux autres reliques de la passion ; il y imprime son sceau et il y joint à chaque image, ainsi consacrée par son contact avec les saintes reliques, un certificat attestant cette circonstance.

Le fer de la sainte lance fut retrouvé à Jérusalem par sainte Hélène, avec les autres instruments de la passion, et, sur la fin du sixième siècle, il fut transporté à Constantinople. Il se trouvait, dès cette époque, partagé en deux morceaux. La pointe était conservée dans le palais impérial, le reste dans l'église de Saint-Jean-de-Petra. Ce partage paraît avoir été opéré par Constantin II, pour faire cadeau de la pointe à Charlemagne ; d'autres disent par Baudouin, qui la donna en gage aux Vénitiens, lesquels, au dire de quelques auteurs, l'auraient cédée à saint Louis, roi de France. Quant à l'autre partie, elle fut envoyée, en 1492, au pape Innocent VIII, par Bajazet, second empereur ottoman de Constantinople, afin d'engager ce pontife dans ses intérêts et de le détourner de ceux de son frère Zizime, qui lui avait disputé le trône, et qui, après une défaite, était allé se réfugier à Rome. Le Pape envoya 2 prélats de sa maison pour recevoir à Ancône la sainte relique, et deux Cardinaux, revêtus du titre de légats *a latere*, allèrent à sa rencontre jusqu'à Narvi. Le 31 mai de la même année, le Pape, orné des vêtements sacrés, se rendit à l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, où il prit la relique. Accompagné du Sacré-Collége de la prélature, de la noblesse et d'un peuple innombrable, il la porta processionnellement jusqu'au Vatican, et voulut la tenir dans sa propre chambre. Innocent VIII avait l'instruction de lui ériger une magnifique chapelle : la mort ne lui permit pas d'exécuter son dessein ; mais le cardinal Laurent Cibo, son neveu, accomplit le désir du Pontife. Le fer sacré fut placé dans ce sanctuaire le 12 janvier 1500 ; mais, dans la reconstruction de la basilique commencée par le pape Jules II, cette chapelle fut détruite, et la sainte Lance fut replacée dans le lieu où était la Véronique. Depuis cette époque, ces deux reliques n'ont plus été séparées. Benoît XIV raconte qu'étant chanoine de Saint-Pierre, il fit venir de Paris la mesure très exacte de la pointe de la lance que l'on conservait dans la sainte-chapelle, et que l'ayant confrontée avec la partie que l'on avait à Saint-Pierre, il constata que les deux parties s'adaptaient parfaitement ; en sorte que, l'identité du fer sacré ne pouvait être mise en doute et que l'authenticité des deux reliques est incontestable. Le reliquaire ayant beaucoup souffert dans le sac de Rome par les bandes protestantes du connétable de Bourbon, en 1527, le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII et archiprêtre de la basilique vaticane, le remplaça, le 25 mai 1634, par un très beau vase de cristal de roche, où la relique est encore renfermée de nos jours.

Ce n'est qu'en 1629 que le pape Urbain VIII joignit à ces deux reliques un morceau de la vraie croix renfermé dans une riche châsse d'argent, couverte de lames de lapis-lazzuli. Cette relique avait été composée avec des fragments du bois sacré, pris à Sainte-Anastasie et à Sainte-Croix-de-Jérusalem. Elle fut montrée avec la sainte Face et sa lance jusqu'en 1838. Le 18 janvier de cette même année, le pape Grégoire XVI ayant fait cadeau à la basilique du Vatican de deux précieux reliquaires d'argent doré, renfermant des parcelles considérables de la vraie croix, il ordonna que le plus grand de ces deux reliquaires fût substitué à celui d'Urbain VIII, qui est entré dans le trésor de la basilique. Le reliquaire donné par Grégoire XVI renferme une grande croix d'or d'un beau travail, exécutée à Constantinople, en forme de croix patriarcale, c'est à dire avec deux bras transversaux, dont toute la longueur et la largeur sont recouvertes du saint bois, donné par l'empereur d'Orient Philippe II, en 1204, à une insigne basilique.

Ces trois grandes reliques de la Passion sont montrées aux fidèles du haut de la loge du pilier de la Véronique par un chanoine du Saint-Pierre, avec des cérémonies et, d'après un rite fort ancien, le deuxième dimanche après l'Epiphanie, le lundi de la Pentecôte, le Mercredi-Saint après les ténèbres, le Jeudi et le Vendredi-Saint, plusieurs fois le jour ; le Samedi-Saint, après la messe ; le dimanche de Pâques, après l'office pontifical ; le lundi de Pâques, avant et après vêpres, avec toutes les autres reliques de la basilique ; le jour de la fête de l'Ascention, après la messe ; le 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix, après la messe et après les vêpres, et le jour anniversaire de la consécration de la basilique. En dehors des jours que nous venons d'indiquer, elles ne peuvent être montrées à personne sans un indult pontifical. On trouve dans le bullaire vatican plusieurs concessions de cette faveur faites par les Papes Clément VI, Urbain V, Léon X et Eugène IX. Elles ne peuvent être montrées que de jour et à porte close.

En 1656, on montra la veronica et la lance à la reine Christine, dans le vestibule qui précède la porte par laquelle on monte à la loge où les reliques sont conservées. Le pape Alexandre VIII voulut lui-même les contempler la même année et dans le même lieu. En 1714, le pape Clément XI permit à Jacques III, roi d'Angleterre, de vénérer dans le même vestibule la sainte Face et la lance. Enfin le roi Charles Emmanuel et la reine Adélaïde de Sardaigne eurent la même dévotion et obtinrent le même pirvilége.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 26 mai 1852.

M. le Rédacteur,

Enfin tout est consommé ! Le coq, l'infortuné coq Gaulois, qui, depuis 1830, planait sur tous nos étendards tricolores, sur tous nos édifices et sur tous les shakos de notre armée, se trouve honteusement relégué dans la basse-cour ! Oh instabilité des choses humaines ! quelle voix sera assez forte pour redire tous les ravages que tu exerces, quelle plume sera assez élégiaque pour s'apitoyer sur les nombreuses victimes que tu fais. Tel aujourd'hui est plein de gloire, couronné de lauriers, choyé, fêté, roulera demain dans la poussière. Tel, cette année, vivra dans l'obscurité, tout entier à la culture de ses choux et de ses raves, n'ayant pour compagnons que sa famille, pour amis que ses chiens, se trouvera subitement, par je ne sais quelle force surnaturelle, transporté au sommet du pouvoir ! Tourne, tourne, fortune inconstante, dansez joyeusement, légers sylphes de la destinée des hommes, vos victimes sont aussi nombreuses que vos favoris, votre amitié est aussi inconstante que votre rire.

Mais laissons là toutes ces mouvantes étoiles qui fuient en tous sens ; nous perdrions la raison à vouloir les suivre dans leur course vagabonde.

Les aigles flottent maintenant au sommet de nos tours et au-dessus de nos bataillons ; les affiches même qui émanent de l'autorité sont surmontées de ce roi des volatiles.

Pour la troisième fois en moins d'un demi siècle, il a été donné à la France d'assister à la même cérémonie pour la troisième fois l'étendard tricolore subit une métamorphose ; pour la troisième fois un Bonaparte préside à cette fête nationale. Le champ-de-mars, ce vieux bonhomme de tous les temps, de tous les gouvernements doit bien commencer à s'habituer à toutes ces fanfares, à toutes ces foules immenses, à tous ces cris, à toutes ces fêtes qui se renouvellent si souvent, grâce aux révolutions. A quelque époque que se célèbrent ces grandes fêtes nationales, on peut toujours y admirer la même affluence, toujours la même pompe, toujours le même enthousiasme, toujours les armes étincelantes, toujours toutes les illustrations de la France, toujours les envoyés de toutes les nations étrangères.

Maintenant que les aigles sont déployées une troisième fois, où iront-elles ? Quel sera leur avenir ainsi que celui de la France ? Il me sera bien permis, il me semble, d'être quelque peu incrédule pour l'avenir, quand, chaque jour nous marchons sur les débris et les ruines qui nous rappellent les vieux souverains de notre patrie. Que leur reprochait-on ? Des crimes ! des abus ! Ces deux mots ont fait tourner bien des têtes, fait vibrer bien des voix. Il fallait bien que ceux qui s'étaient chargés du rôle de régénérateurs trouvassent quelques mots sonores, quelques phrases pompeuses, il fallait bien que les masses fussent fascinées par le récit empoulé de tous les vices des rois. Pauvre peuple ! dans tous les temps et dans toutes les nations on lui en a bien fait prendre, partout et toujours il s'est trouvé je ne sais quels ambitieux, je ne sais quels mécontents cherchant à se grandir par le bouleversement. Et maintenant que je me prends de plus belle à considérer à quel fil léger tient un empire, à quel souffle de vent tient la destinée d'une nation, puis-je donc être d'une quiétude parfaite sur notre avenir ? Tous ces feux d'artifice, toutes ces salves d'artillerie, tous ces carousels, toutes ces fêtes, ne sont pas tellement splendides que je n'aperçoive pas ce qui est derrière toutes ces toiles, tous ces cartons, tous ces échafaudages. Je ne sais pourquoi, malgré la meilleur volonté du monde, il me semble voir un vautour dans l'ombre, essayant ses ailes et cherchant déjà à dévorer l'aigle par la surprise pour trôner à sa place. Mais laissons ceux qui se réjouissent se parer de fleurs, laissons les s'enivrer au milieu de leurs plaisirs et de leurs fêtes ; laissons surtout ces bons bourgeois, au milieu de leur égoïsme et de leur cupidité, de leurs vices et de leur corruption, laissons-les croire que cette fois encore ils n'en seront que pour la panique, que les rouges leur ont causé. Se croyant les rois de la terre et les égaux de Dieu, ils n'ont rien à redouter, pas même la juste expiation de leurs crimes ; aussi sont-ils les premiers à crier que la France a repris son état normal et qu'il n'y a plus rien à craindre. Aussi disent-ils de plus en plus que nous vivons sous le meilleur gouvernement possible. Loin de moi la pensée que le gouvernement de Louis-Napoléon soit mauvais ; en diverses circonstances, depuis le commencement de l'année, je vous ai manifesté ma joie à cet égard. Il est bien encore entaché de quelques abus, mais peut-être seront-ils extirpés. Au reste la perfection n'est pas de ce monde, qu'on le sache bien ; Dieu ne le permettra jamais. Mais il y a des erreurs, il y a des abus plus ou moins tolérables. Les bons bourgeois triomphent parce qu'on les laisse paisibles possesseurs de leur or et de leurs plaisirs, parce qu'on leur laisse toute liberté dans la poursuite de leurs infâmes jouissances, dans leur corruption exemplaire. Que leur fait la religion ? bien souvent ils ont plaidé pour qu'elle fût bannie de la France ; bien souvent ils l'ont maudite. Oh ! monsieur, quand je vois tant d'aveuglement de la part de tant d'hommes, quand je vois certains français s'attacher à être sceptiques et railleurs, impies et corrupteurs à un si haut dégré, je me prends à redouter de terribles fléaux pour notre patrie. Un jour pourra bien venir où la force et l'énergie de Napoléon seront impuissantes contre le progrès du torrent dévastateur, contre les efforts de l'hydre révolutionnaire. Je suis intimement convaincu que nous sommes destinés à voir de grandes choses, à assister à de grands évènements, à de terribles catastrophes. Malgré que toutes les trompettes du pouvoir s'acharnent à dire que la confiance a repris vie, malgré que de toutes parts on nous dise que nous avons un gouvernement sans fin, je ne sais quoi de lourd, de malfaisant et d'inquiétant plane dans les airs. Les opérations commerciales se font très difficilement, et la joie et la douce espérance sont bannies de bien des cœurs. J'ai fait comme un grand nombre, pendant quelque temps j'ai livré mon cœur au bonheur et à l'espérance, j'ai cru que l'ère des révolutions était définitivement terminée, j'ai cru que Dieu pardonnait à la France, malheureusement j'ai vu depuis qu'il n'en serait pas ainsi, et que ce que nous évitions en 1852 pourrait parfaitement se reproduire plus tard.

C'était tout de même un beau, un splendide spectacle que celui de la distribution de ces aigles à l'armée : c'était une fête majestueuse et bien innocentes que ces immenses bataillons, que ces cuirasses, ces casques, ces canons et ces bayonnettes resplendissans au soleil ! Puis, au milieu de tout cela, un autel, un prélat et quelques prêtres implorant la protection de Dieu sur la France. Il faut avoir vu le champ de mars de Paris pour se faire une idée de son étendue et de sa belle position. Malgré l'immensité de l'espace réservé aux curieux, il n'y a bientôt plus de place pour personne. On est serré, pétri, vermoulu, et, dans cette position assez gênante, on attend trois ou quatre heures. A onze heures trois quarts le clergé de Paris, escorté par la gendarmerie mobile, traverse le champ de mars bordé de soixante dix mille soldats et de tous les représentants, de toutes les députations, de tous les régiments de France, environ cent mille hommes de toutes armes.

Il parait que l'émotion fut générale, soit dans l'armée, soit dans la foule, quand on vit apparaître cette longue ligne de surplis blancs et d'étoles richement brodées, quand on vit ces six cents prêtres précédés de Mgr l'Archevêque de Paris revêtu des riches ornements sacerdotaux que lui avait envoyés le prince-président de la république. Ah ! il était grandiose ce spectacle embelli par la religion ! elle était sublime cette scène qui avait pour confins l'immensité et pour voûte le ciel d'azur.

Un autel, dont il fallait gravir cent cinquante marches pour y parvenir, cent mille braves, l'arme au bras, au milieu des spectateurs

☞ Voir la 4e page.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.
C. D. V.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Suite.

Marini était porteur de trois plans d'insurrection très détaillés.

L'un consistait tout simplement en ceci : " Aux fêtes de juillet, pendant que les autorités civiles et militaires seraient à la cathédrale pour entendre la messe commémorative des victimes, prendre tous les forts par un coup de main, amener aussitôt des canons bourrés de mitrailles sur un plateau découvrant le portail de l'église, attendre la fin de l'office, et, au moment de la sortie des autorités, mettre alors le feu aux canons et hacher en pièces tous les chefs civils et militaires. Ce devait être le signal de l'insurrection."

Et il s'est trouvé des hommes, des monstres hideux, de lâches assassins capables de combiner froidement une aussi odieuse, une aussi épouvantable boucherie !

Voici un autre plan :

On attendrait un jour de réception ; et là, le soir, quand toute la famille royale aurait été réunie dans les salons, mettre le feu à la fois à plusieurs parties des bâtiments et faire sauter les Tuileries au moyen de barils de poudre cachés dans des voitures et traînés dans des salles du rez de chaussée pendant le premier tumulte de l'incendie.

On voit que l'inventeur de ce projet ne le cédait en rien au précédent.

Les autres projets, moins compliqués, procédaient par l'assassinat du roi et par le feu mis sur divers points de la ville.

Et nous n'inventons pas ici ! remuez tous les lambeaux, oubliés maintenant, des sociétés secrètes, et vous trouverez à chacun de leurs pas ces projets de sang, vous trouverez le meurtre et le pillage érigés en principe ! vous y trouverez l'assassinat élevé à la hauteur d'une vertu civique. Il ne manquait à ces hommes que les ongles et la forme pour être des bêtes féroces. Ce qui a sauvé et sauvera éternellement la société, c'est que la lâcheté la plus vile court dans le sang de ces immondes scélérats.

Dans la fange empoisonnée des égoûts révolutionnaires on trouvera toujours des fanatiques comme Aliband, des monstres comme Louvel et Fieschi, des insensés comme Darmès et Quenisset. Marini expliquait toutes les combinaisons de ces différents projets avec la scrupuleuse exactitude d'un architecte qui détaille le plan d'une maison.

La Vrillière était épouvanté ; il écoutait avec frayeur.

Devant lui se déroulaient avec impudeur de monstrueux tableaux ; il connaissait déjà l'immoralité cachée de ces hommes, leur nature corrompue, leur dégradation morale, leurs rivalités haineuses. Il voyait maintenant le crime froidement médité. Ne devait-il pas se dire alors que c'était une œuvre insensée de vouloir traîner au combat contre la France véritable, contre la France laborieuse probe et honnête, toutes ces turpitudes et toutes ces misères ramassées pêle-mêle dans la lie des carrefours et dans les cloaques les plus impurs ? Mais les cris de sa haine et de sa vengeance assourdissaient les dernières hésitations de sa pensée, et il marchait les yeux fermés dans le précipice où toutes deux le poussaient inexorablement.

Le jour commençait à baisser quand ils se séparèrent.

A ce soir ! dirent-ils tout bas.

La Vrillière resta chez lui enfermé avec Marini.

Toute la journée avait été pluvieuse et sombre ; aussi la nuit qui succéda fut sombre et épaisse ; de gros nuages couraient dans le ciel et laissaient échapper par intervalles de larges gouttes de pluie qui tombaient sur les pavés avec un bruit lugubre et monotone. Les passants attardés rentraient chez eux d'un pas précipité, et l'on entendait siffler par rafales violentes entre les cheminées, dont parfois les débris, arrachés par la violence de la bourrasque, roulaient le long des toits, et de là sur le sol avec un fracas effroyable.

C'était bien une nuit de conspirateurs, une de ces nuits pesantes qui semblent porter avec elles le pronostic de quelque évènement sinistre.

Quand on a dépassé la barrière d'Enfer, en tournant vers le boulevard, il y a plusieurs ruelles dans lesquelles, à cette époque, se trouvaient deux ou trois maisons en démolition, véritables refuges de bandits et de hauteurs de tapis-francs. C'était dans une de ces ruelles que le marchand de vins de la rue St. Victor avait loué un cellier, et c'est là, comme nous l'avons dit, que devait se réunir le tribunal indivisible de l'*Alphabet révolutionnaire*.

Neuf heures étaient sonnées, et celui que la curiosité ou le hasard eût poussé dans le voisinage de ces ruelles, eut pu voir arriver des hommes qui s'arrêtaient, regardaient prudemment à droite et à gauche, puis continuaient leur route au milieu de la boue et des flaques d'eau qui encombraient ces endroits inhabités.

Chacun de ces hommes s'approchait et faisait entendre un sifflement léger ; alors en attachant ses yeux sur un point fixe, on eût pu entrevoir comme un point opaque se remuer dans l'ombre puis disparaître. Un instant après, celui qui avait fait entendre le sifflement était rejoint par un autre homme qui lui frappait sur l'épaule et attendait immobile et muet le mot de passe et le signe de ralliement ; puis, tous deux s'engageaient au milieu des débris que la pluie avait rendus humides et glissants.

On ne pouvait arriver au cellier qu'en passant par cinq à six caveaux appartenant à la maison en démolition. Chacun de ces caveaux avait été inégalement percé pour donner passage à un homme, et, à chacune des ouvertures, un frère veillait, une lanterne sourde d'une main, un poignard de l'autre. Les *sentinelles* affectées à ces postes importants avaient les plus hideuses figures qui se puissent rencontrer ; barricadeurs de métier, galériens en rupture de ban, tous s'étaient rendus méconnaissables par des tatouages de différentes sortes. Il fallait alors répéter ce mot de passe et répondre à une interrogation aussi laconique que menaçante.

Alors le féroce cerbère livrait passage avec ces mots : *Mon cher frère.*

Ainsi de toutes, jusqu'à la dernière.

On voit que les précautions ne manquaient pas et que la mise en scène était ordonnée avec un soin extrême pour frapper de terreur les esprits faibles et indécis.

Un peu avant la barrière, un petit coupé s'arrêta.

De cette voiture descendit un jeune homme. Il sauta lestement à terre et referma la portière ; alors une main de femme se tendit vers lui, et une voix bien douce lui dit :

—Ma pensée est avec vous !

Celui-ci fit un dernier signe d'adieu et disparut bientôt dans l'obscurité.

FAITS RELIGIEUX.

Un correspondant de Rome, parlant du nombre de soldats français qui y ont accompli le devoir pascal, et du zèle avec lequel ils complètent leur instruction religieuse, ajoute une lettre adressée au *Journal de Rome* par un habitant de Civita-Castellana, est venue prouver que les dispositions sont les mêmes dans les villes où il y a des détachements : cette lettre raconte la cérémonie édifiante qui eut lieu dans cette ville le jour de Pâques. Douze soldats y furent confirmés par l'évêque diocésain. A Rome, plusieurs cérémonies semblables ont eu lieu dans ces dernières semaines, et Mgr. le Vicaire apostolique du Japon en a présidé deux dans la chapelle de la maison du noviciat des dames du Sacré-Cœur. Plusieurs soldats ont même abjuré l'hérésie protestante pour rentrer dans le sein de l'unité catholique, et M. Manning dispose à son abjuration un autre militaire très instruit, et que la grâce conduira sans doute à la vérité. Il nous semble que c'est un spectacle touchant de voir ce célèbre archidiacre, l'une des lumières et l'un des soutiens de l'anglicanisme, consacrer les forces de sa haute intelligence et de sa profonde érudition à l'instruction dans la vérité catholique d'un pauvre simple soldat français. Mais il y a eu dernièrement, dit le correspondant, une conversion plus admirable encore, et que je vais raconter.

Un capitaine français avait pour ordonnance un soldat protestant. Il désirait le voir catholique ; mais comment faire ? Ni le temps, ni peut-être, hélas ! le degré de sa propre instruction religieuse, ne lui permettaient d'entreprendre cette tâche. Le capitaine avait remarqué dans sa compagnie un jeune parisien intelligent, mais plus sage encore, et que sa bonne conduite avait fait détacher auprès d'un des conseils de guerre de la division, et comme sa conduite exemplaire avait sa source dans une piété très vive, il pensa que c'était là l'instituteur qu'il fallait donner à son ordonnance. La chose fut proposée au jeune soldat : celui-ci accepta, non hésitant, comptant sur le secours de la grâce pour venir en aide à son insuffisance et jouant l'Esprit-Saint d'éclairer et le maître et l'élève. Pendant des mois et des mois il consacra ses heures de loisirs à apprendre le catéchisme au jeune néophyte, expliquant avec exactitude la doctrine catholique, résolvant les difficultés et les objections et détruisant les préjugés, mais encore par la force du raisonnement que par l'exemple de sa vertu. Quand il était embarrassé il demandait des explications à son confesseur, qu'il transmettait ensuite à son élève et quand le découragement s'emparait de son cher disciple, et bien souvent aussi du pauvre maître, ils allaient ensemble faire une courte prière au pied d'un crucifix ou d'une image de la Sainte-Vierge dans un sanctuaire bien connu des soldats et bien cher à leur dévotion. L'espérance rentrait aussitôt dans ces pauvres cœurs lassés, le courage chrétien prenait le dessus, et Dieu a couronné enfin cette persévérance et cette charité par la victoire de la vérité et par le triomphe de la grâce. Il y a quelques jours, l'enfant de Paris assistait à l'abjuration de son camarade, devenu son fils spirituel, dans cette même chapelle si souvent témoin de sa prière et de ses supplications pour l'âme de son frère. Dire sa joie, dire les consolations du nouvel enfant de l'Eglise pendant les cérémonies du baptême reçu sous condition, serait chose impossible. Mais une plus grande joie, de plus douces consolations attendent encore ces deux âmes si chrétiennes. Dans quelques jours ils iront s'asseoir ensemble à la table eucharistique, et le jeune catholique sera confirmé dans la foi par le sacrement de la force et de l'amour. Voilà le travail, voilà les fruits du zèle apostolique.

—Le *Pâtre de la Vallée* (The Shepherd of the Valley), de Saint-Louis, E. U., publiait dernièrement l'extrait qui suit d'une lettre du P. Bax, S.J., missionnaire parmi les Osages :

" Nous avons eu la douleur de perdre le grand chef des Grandes et Petites Osages, appelé Pahuska ou George cheveu-Blanc, dont les talents extraordinaires étaient connus de tous les colons du Haut-Missouri, et qui, s'étant rendu à Washington en 1849, fut l'objet de l'étonnement et de l'admiration du président Taylor, ainsi que du bureau entier des affaires indiennes. Sa femme jouissait également d'une intelligence remarquable. Attaquée d'une maladie grave dans l'hiver de 1848, elle se fit instruire et demanda le baptême. Elle reçut ce sacrement dans les meilleures dispositions, et, ayant recouvré la santé, elle continua à être fidèle aux promesses de son baptême. Quoique résidant à une grande distance de l'église, elle s'y rendait fréquemment le dimanche et elle y fit baptiser ses deux enfants. Elle retomba malade dans l'hiver de 1850, reçut les derniers sacrements et mourut près de notre mission. Son mari prit le deuil et la pleura très amèrement. Selon la coutume indienne, il jeûna pendant des mois entiers, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, de manière à réduire son corps à l'état de squelette. Je lui disais fréquemment de cesser pour ne pas détruire sa santé, et j'essayais de le consoler en lui parlant de la religion.

" Il me dit un jour qu'il fléchissait beaucoup aux ordres du Grand-Esprit. Il lui avait commandé de n'avoir qu'une femme ; elle avait depuis longtemps quitté les pratiques des indiens et avait pris le chemin du Fils de Dieu ; elle avait mis ses enfants sur la même route, et alors le Grand-Esprit l'avait retirée de ce monde. ses enfants étaient déjà baptisés ; ils devaient se rendre à la mission pour être instruits, pour vivre et mourir dans la même voie. Lui seul ferait fausse route, car si la bonne voie est tracée par le Fils de Dieu, le devoir de tous est de la suivre. Le temps s'écoula, et il ne lui restait que ses deux petits enfants pour le consoler. Au bout d'un an, la nécessité de soigner ses enfants l'obligea à rechercher une seconde compagne, et il s'adressa à une Indienne élevée par les soins des Sœurs de Lorette de la mission. Il me dit qu'il avait résolu de rejeter toutes les coutumes indiennes, *en dedans et en dehors*, de faire tout comme sa première femme et de s'habiller comme les blancs. Il fut en conséquence instruit et baptisé, puis son mariage célébré le 29 mai 1851. Il fit sa première communion, et reçut avec 75 compagnons le sacrement de la confirmation le 16 juillet de la même année. Peu après, frappé d'une maladie d'yeux et d'une inflammation générale, il mourut le 22 janvier 1852.

" Il nous était très attaché, et le témoigna surtout pendant les derniers jours de sa vie. Je venais à peine de le quitter, lorsqu'un messager vint encore m'appeler de sa part, et vers la fin il ne voulut plus se séparer de moi. Je lui rappelai qu'il fallait se préparer à recevoir les derniers sacrements ; il en accueillit la nouvelle avec une grande ardeur et componction, et lorsque je lui dis qu'il recevrait la sainte communion le lendemain, tout mourant qu'il était, il recommanda vivement à sa femme de le revêtir du plus bel uniforme dont le général Taylor lui avait fait présent. Ce trait remplit mon âme des plus douces émotions, tant est grand le respect du sauvage converti pour l'auguste sacrement de l'autel. Il reçut l'hostie sainte avec de grands sentiments de piété, et exprima à tous les assistants sa joie d'avoir accompli ce grand devoir.

" Avant de perdre l'usage de sa raison, *George Cheveu-Blanc* me pria d'écrire pour son testament que son fils serait élevé à la Mission, pour y recevoir par nos soins une bonne éducation ; que sa fille, âgée seulement de cinq ans, serait confiée aussitôt après sa mort aux Sœurs de Lorette. Ainsi mourut l'homme le plus remarquable de la nation osage ; et, certainement, il ne laisse pas d'égal parmi son peuple depuis qu'il a quitté ce monde pour aller jouir du bonheur éternel."

Dans la même lettre, le P. Bax ajoute :

" Pendant le cours de l'année 1851, nous avons célébré 210 baptêmes, au nombre desquels 50 étaient adultes."

La mission des Osages fait partie du vicariat apostolique du territoire indien, à l'est des Montagnes-Rocheuses. Mgr. Jean Baptiste Miège, de la Compagnie de Jésus, a la charge de cet immense territoire, et il a été consacré le 25 mars 1851, sous le titre d'Evêque de Messénie. Il est secondé dans sa pénible mission par six Pères Jésuites et dix Frères du même ordre ; et, en même temps qu'ils prêchent l'Evangile aux Indiens ils s'efforcent de leur enseigner l'agriculture et la vie sédentaire. Les Sœurs de Lorette sont au nombre de sept parmi les Osages et tiennent une école pour les jeunes filles de la tribu. Cet ordre a tiré son nom du village de Lorette où il a pris naissance, village situé dans le diocèse de Louisville, Etat de Kentucky. Fondé en 1812 par le P. Charles Nerincks, missionnaire infatiguable dans l'ouest des Etats-Unis, l'institut des *Lorettines* a pris un grand développement et compte plus de deux cents religieuses, malgré l'austérité de sa règle. A l'honneur de la religion en Amérique, elles retracent dans la régularité de leur vie tout ce que nous lisons des anciens monastères de la Palestine et de la Thébaïde. Mgr Spalding, évêque actuel de Louisville, a dû même réformer leur constitution en l'adoucissant, pour arrêter la mortalité qui dépeuplait les couvents de ces pieuses Sœurs. On les voyait naguère se livrant elles-mêmes au défrichement des forêts primitives, portant la cognée au flanc des chênes, sciant des planches ou perçant des tranchées à la bêche, le tout sans quitter leur lourd vêtement de laine et leur voile épais. Maintenant leur tâche est principalement l'enseignement de la jeunesse pauvre, mais leur place est toujours dans les contrées les plus désolées, aux avant-postes de la civilisation et de la foi.

S'il est consolant de voir la fécondité inépuisable de l'Eglise produire en Amérique des ordres nouveaux pour les besoins des chrétientés naissantes, il n'est pas moins beau que ces missions lointaines soient recherchées par un ordre ancien, habitué au séjour des capitales et se recrutant dans les classes les plus élevées de la société. Le vicariat apostolique de Mgr Miége comprend la tribu des Potowatomies, où les Dames du Sacré-Cœur entretiennent un couvent et deux écoles. Les lecteurs des *Annales de la Propagation de la Foi* sont familiers avec le nom de cette nombreuse tribu par les lettres touchantes de M. l'Abbé Petit, insérées au tome XI des Annales. Ce saint jeune homme, d'abord avocat au barreau de Rennes, se sentit inspiré de la vocation des missions par les récits de Mgr Bruté, qui s'était rendu en Bretagne pour chercher dans son pays natal des prêtres de renfort. En 1838 l'abbé Petit rejoignit les Potowatomies sur les bords du lac Michigan, au moment où le gouvernement des Etats-Unis les chassait de leurs terres, qui réclamaient impérieusement la colonisation des blancs. On leur avait désigné une autre patrie à trois cents lieues plus à l'ouest, sur les bords de la Rivière Kansas, et, pour décider ces pauvres gens à leur exil, il fallut un déploiement de force armée. Témoin du désespoir de ces malheureux, M. Petit se dévoua corps et âme à les consoler et à leur apprendre la résignation : " Celui-ci n'est pas une robe noire " étrangère, disaient les Potowatomies ; c'est " un *peau rouge* comme nous."—Il les accompagna dans leur long voyage à travers mille fatigues et mille privations, et, après avoir remis ses chers sauvages aux mains des Pères Jésuites dans la circonscription desquels se trouvaient leur nouveau séjour, il mourut d'épuisement au retour, à l'âge de vingt-six ans.

Le colon américain ne supporte pas le voisinage des derniers débris de la race Aborigène et les refoule de plus en plus dans l'intérieur des terres. Mais, quels que soient l'éloignement et la misère de leur exil, les Indiens trouvent toujours auprès d'eux un prêtre pour les instruire, une religieuse pour les consoler.

CONVERSIONS.—Une lettre de Berlin annonce que pas moins de quarante personnes ont abjuré le protestantisme, et ont fait leur profession de foi catholique. Un autre journal allemand, *Lithographe correspondance* de Berlin, dit qu'un grand nombre de conversions ont eu lieu dans le centre même du protestantisme. Vingt-deux protestans ont fait abjuration dans la capitale de la Prusse. Dix-huit ont reçu la sainte communion des mains du Rév. M. Herzog. Le Rév. M. Franke en a converti trois le jour suivant, et le Rév. M. Mellon, un. On n'avait pas encore vu autant de conversions à la fois à Berlin. Le *Courrier* de Vienne dit : " Dans un grand nombre de communes catholiques le nombre des nouveaux convertis augmente tous les jours. On attribue cela aux missions qu'ont données dernièrement à la population les RR. PP. Jésuites.

EVÊCHÉS.—On parle de onze nouveaux sièges épiscopaux dans les Etats-Unis. Deux dans le diocèse de N.-Y. Vez ; Newark dans New-Jersey, et Brooklyn, dans Long-Island ; Burlington dans Vermont et Portland dans le Maine. Erié dans la Pensylvanie ; Wilmengton dans la Caroline-Nord ; Quincy, dans les Illinois. On parle aussi de deux ou trois autres sièges, pour la Californie, le Nouveau-Mexique ou Texas ; on peut aisément supposer que San-Francisco en sera un. Outre les onze évêques qui ont été proposés au Saint-Siège, on parle encore de deux vicaires apostoliques, un pour la Floride et l'autre pour le territoire Indien près des grands lacs. Le N.-Y. *Freeman* qui donne cette nouvelle comme rumeur, n'en confirme pas l'authenticité.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, MARDI, 15 JUIN 1852.

PREMIÈRE PAGE :—Les Grandes Reliques A Rome.—Correspondance Lyonnaise.

FEUILLETON :— LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES : — 1793-1848.—Seconde partie : 1848.—(Suite.)

La Fête-Dieu.

Un temps magnifique a permis Dimanche, à la Procession de la Fête-Dieu de déployer sa splendeur accoutumée. Celle de la Paroisse a présenté tout ce que l'on devait attendre du zèle religieux pour honorer ce jour solennel, et les décors adaptés aux rues par lesquelles s'est acheminée celle de St. Jacques, sans parler d'autres accompagnements qui la rendirent brillante, attestait que l'empressement de nos concitoyens catholiques est partout stimulé par le même désir de procurer tout l'éclat convenable à cette fête grande et belle aujourd'hui comme elle l'a été jusqu'à nous durant la série des siècles écoulés depuis son institution.

On lit dans le *Journal de Québec* :—

"Hier, (11 juin) jour de la fête de St.-Barnabé, a été célébré avec toute la pompe accoutumée le dix huitième anniversaire de la consécration de Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, notre vénérable Archevêque. Sa Grâce était assistée dans la célébration de la Sainte-Messe par M. Marcoux, missionnaire du Sault Saint-Michel, M. N. Fortier, curé de Saint-Michel, et par M. Lafrance, prêtre du diocèse de Montréal. Le chœur était rempli de prêtres qui étaient venus témoigner au pied des autels de la vénération et de l'attachement qui les unissent au digne pasteur de ce diocèse. Tous ensemble ont joint leurs voix dans le chant de l'hymne d'actions de grâces. Le carillon des cloches, l'entrée solennelle du clergé par la porte extérieure et les magnifiques ornements dont les officiants étaient revêtus, servaient à exprimer la joie du clergé et du peuple fidèle, et le désir que chacun ressentait de voir renouveler bien des fois cette solennité à pareil jour."

Il semble que le *Montreal Witness*, réfuté à l'endroit de toutes les fabrications qu'il imagine contre les prêtres catholiques, ait perdu jusqu'au respect humain qui devrait au moins lui donner l'éveil sur le genre excessivement malhonnête de ses impostures. Lorsque l'évidence d'un tort qu'on lui reproche menace de lui faire perdre contenance, alors il se recueille, puis, sans admettre qu'il ait parlé à faux se borne à réitérer en termes généraux son assertion avec un stoïcisme qui fait honneur à l'innocence elle-même. Il lui suffit, pour être parfaitement calme, que l'imposture ne *paraisse* pas trop aux yeux de ses lecteurs. La conscience singulièrement *évangélique* de la feuille n'est susceptible d'émotion que sur un point : ses bénéfices matériels, pourvu toujours que les abonnés ignorent leur malheureuse position de dupes. Ces tactiques du *Witness* laissent loin derrière elles toutes les échauffourées qu'il met sur le compte des *Jésuites* du présent et sur ceux du passé.

Ces remarques s'adaptent bien à la conduite du journal en question relativement à son histoire d'un prétendu Jésuite *fugitif* de cette ville. Mais si le *Montreal Witness* a failli en cette occasion contre toutes les règles de la plus commune bonne foi, il est juste de reconnaître avec quelle force le *True Witness* a su fustiger le confrère anglican sur ce trait expressif de caractère. Et c'est ici qu'il convient de placer sous les yeux du lecteur la traduction suivante d'un passage que le Dr. Nevin, Protestant lui-même, consacre, dans le *Mercersburg Review*, au fanatique des religions dissidentes qui les déshonore par l'injure et les clabaudages qu'il prodigue à ses frères de la communion catholique romaine. Nous citons d'après le *True Witness* :

" Dans ses combats contre le Romanisme, il détériore continuellement sa propre cause par l'abus et l'extravagance. Il persécute et répand le venin, tout en affectant de mener grand bruit en faveur de la tolérance et de la paix. Il lance des épithètes, et fait un déploiement de poissarderies outrées, tout en se complaisant dans l'idée qu'il est la fleur de l'urbanité évangélique et des bonnes manières. Lui-même est irrévérencieux et profane quand il parle des choses sacrées, quand il profère des reproches de profanation contre Rome. Il se donne lui-même pour la personnification du jugement privé, dans le but d'abattre le Pape, professant avec beaucoup d'ostentation et de zèle, que tous les hommes ont le droit de penser comme il leur plaît, pourvu seulement qu'ils pensent comme il pense *lui-même*, et nullement d'une autre manière. Il est fort sur la liberté d'examen et d'interprétation, et cependant soyez bien attentif à ne jamais traiter un sujet en discussion d'une manière honorable et généreuse, tandis que des déclamations de tout genre sont mises en usage pour se garder une contenance et un semblant d'argumentation là où manque l'argumentation dans sa véritable forme. Tel est communément le genre a la mode de cette intolérante école Anti-Papiste. Quiconque a été induit à considérer sérieusement le sujet pour lui-même, avec quelque courage véritablement *protestant*, et tel qu'il ne puisse être déconcerté par les pures balivernes du fanatisme, ne peut avoir une idée du degré d'extension auquel le mensonge et les faux exposés sont poussés dans la lutte commune et populaire qui se fait contre l'Eglise de Rome. Nulle église, ainsi que le Dr. Johnson avait coutume de le dire, n'a été plus monstrueusement calomniée. Nos feuilles religieuses, on doit bien le craindre, ont ici trop généralement un terrible crime à leur charge. Elles sont tellement inexactes dans leurs assertions,—tellement promptes à s'emparer de toute historiette frivole ou sale anecdote qui semble réfléchir contre l'Eglise catholique, —tellement lentes pour la plupart à la réparation de leurs propres faussetés, dès qu'elles sont franchement dévoilées,—tellement enclines à ne pas reconnaître des intentions droites et promptes à en supposer de mauvaises, que l'on dirait que le précepte de Paul sur la charité ait été totalement renversé, et que le pays de son ressort dût se réjouir dans l'iniquité, et non dans la vérité. "

Malgré l'insuccès de leur négociation en Angleterre, les deux Délégués, MM. Hincks et Chandler, n'en comptent pas moins sur la possibilité de construire une immense ligne de railroads devant comprendre la grande voie principale (*the great trunk line*) entre Montréal et Hamilton, outre le complément de cette ligne de Montréal à Québec, puis aussi le chemin de fer qui traversera St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick, entre les frontières du Maine et de la Nouvelle Ecosse, pour former une section de la ligne désignée sous le nom de " Ligne Européenne et de l'Amérique du Nord." Les arrangements à prendre pour l'exécution de ces travaux dans les deux Provinces sont les mêmes dans ce qu'ils ont d'essentiel, ne différant entre eux que sur des points de détail. Des entrepreneurs anglais d'une haute position ont fait à ce sujet aux Délégués des offres totalement différentes de celles qui avaient précédé, sans être de nature à soulever les objections graves auxquelles avaient donné lieu des propositions antérieures. Ceux-ci toutefois n'ont pas jugé convenable de mettre pour cette entreprise aucune portion importante des terres publiques à la disposition des entrepreneurs. La voie ferrée sera construite et complètement mise en état par ces derniers moyennant un prix à être fixé conformément à une exploration qui sera effectuée. D'ailleurs, les contractants, tous d'une grande respectabilité, et parmi lesquels comptent MM. Peto, M. P., Brassey, Betts et Jackson, M. P., s'obligent à parfaire les travaux aux mêmes conditions, quant aux bénéfices, que celles qu'ils ont acceptées ci-devant pour des entreprises du même genre sur le continent européen, où ils avaient à triompher d'une compétition active. Ils consentent naturellement à opérer selon les plans que leur prescriront de suivre les parties requérant leurs services.

Pour la portion de l'entreprise qui regarde le Canada, elle sera exécutée pour le compte de compagnies déjà incorporées et ayant droit à l'avantage à résulter de la loi relative à la garantie des chemins de fer, c'est-à-dire, à des *bons de ces compagnies elles-mêmes*, qui seront émanés sous la garantie du gouvernement jusqu'à concurrence de la moitié du coût de l'entreprise, ces bons devant être remboursés à même les revenus du chemin de fer avant tout autre prélèvement. Ces bons seront donnés en paiement aux entrepreneurs pour moitié du coût des travaux, seront reçus pour trois dixièmes du total ; et formeront le deuxième prélèvement à faire sur les bénéfices du chemin de fer. Les entrepreneurs prendront également un dixième du fond des compagnies. Cet arrangement fait qu'il n'y aura qu'un dixième du capital à réaliser par souscriptions, et si quelque portion de ce dixième doit être souscrite par les corporations municipales, ou par le gouvernement, il sera pris des bons au pair à cette fin. Tel est l'ensemble des dispositions qui regardent le Canada. L'offre des entrepreneurs doit être soumise à deux ingénieurs désintéressés, dont l'un sera nommé par le gouvernement, l'autre par les contractants eux-mêmes. Ces deux appréciateurs aplaniront les difficultés, réduiront les demandes excessives, et, dans le cas où surviendrait un différend impossible à régler, les contractants recevront une indemnité raisonnable pour les évaluations et les

---

Le vent, qui dans ce moment soufflait avec violence, ne permit pas d'entendre longtemps ses pas sur le pavé.

La femme qui était dans la voiture pencha la tête en dehors de la portière et écouta.

De grosses gouttes de pluie tombaient ; elle dit un mot au cocher, qui tourna sur la gauche et partit au galop d'un cheval vigoureux ; mais, à cent pas plus loin, il s'arrêta de nouveau, et la femme descendit.

Le jeune homme, en s'éloignant, avait traversé la barrière, puis compté sept maisons sur la gauche, et s'était arrêté en murmurant à voix basse : C'est là.

Quelques instants s'étaient à peine écoulés qu'un homme qu'il n'avait vu ni entendu venir, le toucha doucement à l'épaule et prononça un mot à son oreille.

Le jeune homme répondit aussitôt.

Le nouveau venu lui fit signe de le suivre, et alors, tous deux s'enfoncèrent dans une des ruelles, comme avaient fait ceux qui les avaient précédés. Les mêmes formalités que celles employées pour les premiers arrivés présidaient à leur introduction.

Le cellier avait été divisé en deux siéges : celui où siégeait le tribunal révolutionnaire, celui où se tenaient préalablement les membres qui devaient être introduits.

La salle du tribunal mérite seule d'être décrite.

Des traverses en bois, posées sur deux escabeaux, formaient les siéges ; des lampes suspendues au plafond éclairaient de leurs lueurs vacillantes ce vaste caveau dont les pierres étaient noircies par la fumée qui sortait de leur flamme inégale. Au fond de la salle, une sorte d'estrade avait été élevée pour les membres du haut tribunal, et, derrière eux, sur une toile noire, fixée au mur par de gros clous, il y avait ces mots écrits en blanc :

—*Vive la République ! Meurent les tyrans !*

Au-dessous, on avait dessiné des ossemens et une tête de mort !

Près de l'estrade et debout, se tenait un personnage de petite taille également masqué et revêtu de noir.

Un des membres du tribunal se pencha vers ce personnage et lui dit quelques mots tout bas. Celui-ci répondit par un signe de tête affirmatif.

Sur une table couverte d'un tapis noir, plusieurs urnes avaient été posées ; devant la table, deux hommes étaient assis, entièrement masqués, et vêtus de robes comme les autres. Ces deux personnes prenaient des notes en chiffres. La séance extraordinaire à laquelle un certain nombre de membres choisis parmi les meilleurs avaient été convoqués, devait être précédée de la réception de trois nouveaux frères qui avaient été appelés à prêter le serment de mort qui les liait à l'association.

Ce n'était pas sans une attention marquée que ces trois personnes avaient été réunies le même jour pour prononcer l'une à côté de l'autre le même serment.

Si les chefs supérieurs en avaient ordonné ainsi, c'était pour que la présence de l'une donnât force et courage à l'autre, et la volonté de Dieu, qui est partout, l'avait permis comme le plus grave et le plus triste enseignement.

Car ces trois personnes, c'étaient Arthur DeSavernay, Mathias et Dominique.

Le fatal entraînement du cœur y avait poussé le premier.

La paresse et l'oisiveté y avaient conduit le second.

La misère y avait entraîné le troisième.

La trahison et le crime avaient frappé au seuil des trois cœurs honnêtes et y avaient glissé le poison mortel de la corruption.

Tous les trois avaient les yeux bandés : trois hommes tenant chacun un couteau à la main étaient placés à côté de chacun des récipiendaires.

Le marquis Arthur DeSavernay devait prêter le serment le premier.

Au moment où le président allait commencé son interrogatoire, la personne debout près de l'estrade quitta sa place, et sans être entendue d'Arthur DeSavernay, tant elle marchait avec précaution, alla se placer à deux pas derrière lui. Là, elle reprit son immobilité silencieuse.

Citoyen, dit le président au néophyte, le tribunal ne te demande pas ton nom, il le sait, comme il sait toute chose qu'il veut savoir. Jamais un nom ne doit être prononcé dans cette enceinte, sous peine de mort.... Ton âge ?

—Vingt-cinq ans.

—Ta profession ?

—Je n'en ai aucune.

—Tu sais l'engagement que tu viens de contracter ?

—Je le sais.

(*A continuer.*)

LA GROTTE DE LOUBIÈRES.—Une lettre reçue de Marseille raconte un accident qui rappelle les fatales aventures arrivées dans les catacombes de Rome.

Cinq jeunes gens étaient en partie de plaisir dans les environs du château de Gombert, près Marseille. Ils venaient de faire un copieux déjeûner arrosé d'une foule de libations, lorsque l'un d'eux proposa d'aller visiter la grotte et les souterrains de Loubières, situés dans le voisinage du château de Gombert.

Ces souterrains sont très étendus, remplis de détours ; c'est un vrai dédale où il n'est pas prudent de s'aventurer sans de grandes précautions. Nos jeunes étourdis ne prirent qu'une seule bougie, persuadés que leur promenade souterraine ne leur durerait pas plus d'une heure.

Quant aux allumettes, une fois la bougie allumée, ils avaient bravement jeté au loin la boîte. Les voilà dans le dédale. On rit, on chante, on court les uns après les autres ; bref, quelques passants qui avaient vu ces jeunes gens entrer dans la grotte s'en allaient persuadés que la fête se terminerait au mieux.

Mais trois jours se passent. Les jeunes gens avaient laissé à l'auberge plusieurs objets, qui son paletot, qui sa canne, etc., et personne ne venait réclamer ces différentes choses. L'aubergiste s'inquiète ; il va prévenir le maire. Celui-ci ordonne de chercher dans le souterrain de Loubières. Après bien des recherches, on finit par trouver les trois jeunes gens ; mais dans quel déplorable état ! Réunis et serrés les uns contre les autres dans un coin reculé du dédale, mourant de faim, séchés d'angoisse, ils attendaient la mort.

Leur faiblesse était telle qu'ils ont dû être portés sur des brancards dans l'auberge où ils avaient déjeûné trois jours auparavant. Là on a établi une sorte d'ambulance, et deux médecins mandés de Marseille ont commencé sur le champ un traitement que nécessite l'état de ces jeunes gens après une si longue privation de nourriture et après des émotions dont la vivacité et les dangers se devinent facilement.

On n'a de craintes que pour un seul d'entre eux, lequel, pris d'une fièvre ardente, est tombé dans un délire inquiétant. C'est le plus jeune, et ses terreurs auront sans doute été plus profondes et plus cuisantes.

LA MANIE DE MARIAGE.—Un jeune Anglais âgé de vingt ans, vient d'être condamné, aux assises de Durham, à deux ans et demi de prison, pour avoir, à l'aide de faux papiers, épousé six femmes en moins de deux ans. Un des avocats voulait qu'on le condamnât à vivre avec les six femmes ; mais le jury a trouvé la peine trop forte.

plans qu'ils auront fournis et qui appartiendront dès lors aux compagnies.

A l'égard du Nouveau-Brunswick, il sera pourvu au confectionnement de l'entreprise par la compagnie déjà existante de cette Province, les *bills* pour faciliter l'entreprise sont devenus loi à la session dernière et seront sanctionnés sans retard, de sorte que rien n'empêche la compagnie de commencer aussitôt les opérations.

Le Nouveau-Brunswick a reçu la proposition suivante :—Les entrepreneurs, portant à un million sterling le coût du chemin de fer, accepteront £100,000 en actions, ce qui, ajouté au total souscrit par la Province, (£250,000), ainsi que les souscriptions acquises ou à obtenir du public dans le Nouveau Brunswick, composera le fonds total de la compagnie. La province sera elle même contributrice par un prêt de £250,000 sur les mêmes bases que celui du Canada et qui sera également remboursé par les recettes premières du chemin de fer ; et, quant au résidu complémentaire du million nécessaire, il y sera pourvu au moyen des bonds de la compagnie. Toutes les sûretés fournies seront acceptées au pair, et produiront 6 par 100 d'intérêt, étant payables à vingt années de leur date.

Il y a lieu de croire que ces dispositions, considérées dans leur ensemble, satisferont généralement. Il serait peut-être difficile de les concevoir plus favorables, et cette raison seule milite beaucoup en leur faveur.

Le *Toronto Globe* s'occupe de l'émigration canadienne dans le sens le plus favorable aux canadiens-français. A tous il conseille de ne point abdiquer leur patrie pour la terre des Illinois, et blâme sévèrement ceux qui occasionnent cette émigration ou la favorisent. D'ailleurs le *Globe*, depuis 1851 principalement, n'a qu'une médiocre estime pour les canadiens français. Il serait peu contristé de leur départ en masse pour les Illinois, parceque, selon lui, cela délivrerait les *affaires* d'un grand encombre. Ce n'est pas la première fois que les derniers venus dans cette colonie témoignent de cette disposition très chrétienne envers ses premiers occupants. Le *Globe* fait aussi l'honneur à ses compatriotes canadiens de les juger totalement incapables de comprendre ou de gérer un système d'administration politique. Cette accusation était devenue banale avant 1851, au tems plus heureux où le rédacteur du *Globe* la honnissait avec tant de verve en la réfutant contre nos ennemis politiques. *Tempora mutantur* etc.—Il est impossible d'ailleurs que le *Globe* ne se méprenne pas grossièrement sur les *intentions* de M. Chiniquy lorsqu'il lui reproche de vouloir amoindrir l'influence de l'Angleterre par la désertion des canadiens-français de leur pays. Le langage suivant du *Globe* fait voir qu'il aime à lancer des bulles de savon sous prétexte de plus grande affaire :—

" Un petit nombre de canadiens français émigrant pour les Etats-Unis serait d'une petite conséquence pour la province, et si toute la race devait émigrer en corps, il en résulterait un accroissement de l'influence Britannique, et non une diminution de cette influence. S'ils sont si bien les appuis du gouvernement métropolitain, comment leur persuaderait-on de chercher une nouvelle patrie dans la République ? S'ils ont de l'attachement pour les institutions Britanniques, ils voudront certainement continuer de vivre sous leur influence ! La vérité, c'est que les Canadiens sont un grand encombre au préjudice du fonctionnement uniforme et paisible des institutions Britanniques. C'est seulement par l'affaiblissement de leur force au moyen de la progression des autres races, que le système politique pourra fonctionner harmonieusement."

Il n'y a pas à douter qu'en effet l'émigration canadienne-française n'eût pour résultat l'avantage immédiat de la population d'autre origine ; cependant, les canadiens-français garderont leurs foyers, et leur éducation politique n'a rien à réclamer en attendant des journalistes qui font de la politique une spéculation, et des différences religieuses un brandon de discorde et de divisions funestes.

Un déplorable accident a coûté la vie à M. F. Fréchette, honnête citoyen de Saint Thomas, au-dessous de Québec. Ce monsieur, de retour à Trois-Rivières d'un voyage à Bastican, où il était allé visiter son fils, M. le curé du lieu, attendait, le soir du 7 courant, sur le bord d'un quai, l'arrivée du vapeur à bord duquel il désirait prendre passage. Il perdit pied tout-à-coup, et tomba dans le fleuve à la vue de plusieurs personnes, dont aucune ne put le secourir. Il périt à leurs yeux sans que l'on ait pu repêcher son corps avant que la vie eût cessé de l'animer.

CONDAMNATION A MORT.—On lit dans le *Toronto Globe* :—

" Franklin Baker, qui fut arrêté, il y a peu de mois, à Hamilton, sous prévention d'avoir soustrait une lettre contenant de l'argent d'un sac de la malle, a subi son procès il y a quelques jours, à Hamilton, a été trouvé coupable et condamné à mort. Le jury l'a recommandé à la clémence de l'Exécutif en considération de sa jeunesse."

Le *Globe* ajoute par forme de commentaire :

" Ne serait-il pas à propos de mettre fin à cette farce solennelle des condamnations à mort lorsqu'on n'a nullement l'intention de faire exécuter la sentence ?"

Le régistrateur de Hastings, Haut Canada, et son député, MM. Benjamin et fils, ont été poursuivis criminellement pour infraction de devoir. L'accusation portée contre eux est d'avoir enrégistré un Sommaire déposé entre leurs mains et qu'ils n'avaient reçu *qu'en dernier lieu*, à l'exclusion d'un autre Sommaire qu'ils avaient reçu *antérieurement*, au sujet du même immeuble. L'effet de ce manège aurait été de donner au créancier tardivement priorité d'hypothèque au préjudice du plus ancien que cela prive du bénéfice de sa créance hypothécaire, en dépit des précautions prises à l'avance pour se la conserver. Le grand-jury a déclaré y avoir lieu à suivre sur l'accusation, et l'affaire sera instruite aux prochaines assises.

INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONGRÈS.—Il est question de limiter, si cela est possible, la durée ordinairement excessive des sessions du congrès en rétribuant les législateurs des deux chambres par une allocation annuelle au lieu de l'indemnité à tant le jour. Le bill à ce sujet porte à deux mille dollars leur traitement annuel par tête, sauf un retranchement de dix dollars par jour durant les absences pour cause autre que la maladie du représentant ou du sénateur qui se sera absenté. Cette rétribution, en assurant à chacun des membres du congrès, 20 dollars par jour, à chaque session qui durera de décembre à mars, ne pourra manquer d'être exorbitante. Il est même probable qu'une aubaine aussi lucrative devenant une certitude, aura l'effet de restreindre les sessions à cette période de trois mois. A défaut d'économie financière, il y aura du moins économie de temps.

Une juste indemnité aux représentants du peuple peut avoir pour effet de rendre la capacité parlementaire moins rare, et la représentation nationale plus vraie : deux avantages qu'il importe assurément de ne pas dédaigner. Mais une législature capable de coter à ce taux énorme les services qu'elle s'est donnée la mission de rendre, fera soupçonner à bon droit qu'elle envisage un autre but que l'honneur de servir son pays.

NOUVELLES DES RÉGIONS ARCTIQUES.—Un journal anglais donne l'extrait suivant d'une lettre écrite de Hong-Kong, à la date du 28 mars :—

" Il n'y a pas eu ici moins de trente-sept baleiniers des mers arctiques. Il peut être intéressant pour vous d'apprendre que tous croient pour la plupart que Sir John Franklin est sain et sauf, et qu'au-delà des glaces, il a pénétré dans les eaux intérieures, où il ne sera possible de le joindre qu'à une époque où la saison se sera adoucie ; ce qui, disent-ils, aura lieu cette année. Beaucoup d'entre eux sont maintenant repartis. Ils disent que Franklin n'a pas à souffrir du manque de vivres. Ils racontent d'étranges choses des Esquimaux errant alternativement du continent d'Amérique à celui d'Asie, portant leurs canots faits de peaux et d'os de baleines lorsqu'ils ont à franchir les glaces, et les lançant à la mer lorsqu'elle se rouvre devant eux. Tous corroborent le fait de l'identité des baleines que l'on rencontre dans le détroit de Behring avec celles qui existent dans la mer de Baffin, comme ne formant qu'une seule espèce."

MINES D'OR.—La prodigieuse quantité de ce métal en différents pays où il a été récemment découvert, jointe à l'innombrable légion de travailleurs exploitant les mines d'or, fait présager que la production en arrivera bientôt à une surabondance inouïe jusqu'à notre époque. La Californie recèle encore des filons d'une richesse incalculable ; mais la voilà primée tout de bon par l'Australie où, d'après les derniers rapports, la population des villes, presque entièrement désertées de leurs habitants, ne suffit plus à extraire l'or des placers nombreux et féconds qui le rendent. L'Angleterre possède aussi des mines d'or, ainsi que l'Espagne et l'Ecosse. Il y a aussi les mines d'Orégon, fort abondantes, à ce qu'il paraît, sans parler de celles de St. François, en Canada, que l'on peut regarder comme un indice de découvertes à venir plus importantes. Enfin, la Nouvelle-Ecosse vient aussi de révéler les trésors aurifères, très considérables à ce que l'on dit, qu'elle renferme.

L'OR A VANCOUVER.—Sir J. Pakington annonça le 20 mai à la chambre des communes qu'on a reçu du gouverneur de Vancouver des dépêches informant qu'il avait été découvert des mines d'or dans l'Isle de la Reine Charlotte et qu'elles étaient regardées comme fort importantes. Le gouvernement apprenait aussi que des vaisseaux américains s'étaient dirigés vers l'Isle de la Reine Charlotte au bruit de cette découverte, et que l'on s'attendait à l'expédition d'un plus grand nombre vers le même point. Aussitôt ces communications reçues, le gouvernement avait fait enjoindre au commandant de la station navale dans ces parages, de se porter au secours de l'Isle afin d'y préserver l'ordre.

Les mineurs américains en Californie en sont rendus à ne vouloir plus tolérer la présence des chinois qui leur font concurrence dans la recherche de l'or, et la détermination a été prise de les expulser tout-à-fait des mines.

Est-ce une inadvertance ?

Le numéro des *Mélanges* du 11 courant contient un article ayant pour titre : " Thomas Paine (fondateur de la Pensylvanie) à son lit de mort. (Traduit du *Freeman's Journal* pour les *Mélanges Religieux*.)"

Il est impossible que l'on confonde *Thomas Paine*, né à Shetford en Angleterre, le 29 janvier 1737, célèbre déiste, impie autant qu'immoral, et mort en Amérique le 8 juin 1809, avec *Guillaume Penn*, législateur de la Pensylvanie, un des chefs des Quakers ou trembleurs, né à Londres en 1644 et mort à Ruschomb, près de Twiford, dans la province de Buckingham en Angleterre, en 1718. Il ne s'en faut que de sept ans qu'il y ait un siècle entre ces deux hommes. C'est fort. Et puis, cette traduction a été déjà donnée, il y a quelques années, sur un journal de Québec. Elle venait d'un écolier de l'un des colléges du district de Québec. Je ne veux pas dire que cette traduction soit la même verbatim, que celle donnée par le jeune étudiant.

UN OBSERVATEUR.

[Notre correspondant nous fait savoir qu'il a commis l'inadvertance signalée par " Un observateur," mais qu'il ne s'en est aperçu que depuis l'insertion de sa lettre. A l'égard de la réclamation qui précède, il nous donne l'assurance que la traduction antérieure d'*un écolier* n'était jamais venue à sa connaissance.—*Réd.*]

Les Sourds-Muets en France.

Les sourds-muets ont été longtemps délaissés en France et presque retranchés de la vie intellectuelle. Le prince Louis-Napoléon présidait il y a peu de temps une société de patronage des sourds-muets, et l'on fut heureux d'apprendre que le gouvernement, la science et la charité, étendaient à l'envi sur beaucoup de ces malheureux une protection de plus en plus efficace. Déjà longue est la nomenclature des hommes qui, depuis l'illustre abbé de l'Epée, ont voué leur vie à éclairer l'âme et le cœur de ces infortunés. Mais la France vénère et connait plusieurs des disciples et des émules de ce philanthrope célèbre. Il en est un aujourd'hui, l'abbé Garnier, que sa modestie a jusqu'à présent retenu dans l'ombre, et auquel un journal de Paris consacre la notice suivante :—

" M. l'abbé Garnier était tout jeune vicaire dans une paroisse bretonne, en 1848. Là végétait un vieux sourd-muet, que personne n'avait essayé d'instruire. La vue de ce malheureux frappa vivement le jeune prêtre. Il voulut lui apprendre à connaître Dieu, à espérer en une autre vie. Mais comment y parvenir ? Au milieu de ses pénibles essais, M. Garnier enviait le bonheur de l'abbé de l'Epée, qui avait pu se faire comprendre des sourds-muets ; il était affligé de ne pouvoir converser avec celui dont il s'occupait : mais il ne se flattait pas d'apprendre une méthode qu'il croyait très difficile.

" Neuf ans plus tard, il trouva dans une autre paroisse un jeune sourd muet. Pour cette fois, il voulut être sûr de réussir, au moins dans ses efforts d'éducation religieuse. Une de ses sœurs était religieuse à Caen, dans la maison du Bon-Sauveur, où on instruit les sourds-muets. Il obtint de Mgr. l'Evêque de Saint-Brieuc la permission d'y passer quinze jours. Durant ces deux semaines il ne se coucha qu'une heure par nuit. Au bout de ce temps on le jugea capable d'enseigner, et il revint décidé à sacrifier avenir, bien-être, santé, à l'éducation des sourds-muets. Il ouvrit aussitôt dans sa paroisse, nommée Plestan, une petite école. L'Evêque l'encouragea ; le conseil général vota six bourses l'année suivante. Le succès fut si complet que M. Garnier vit là le doigt de la Providence, et il quitta le ministère paroissial pour fonder une école plus nombreuse. C'était risquer beaucoup : le maître n'était riche que de zèle. En prenant cette décision il perdait son modeste traitement et sacrifiait le peu qu'il possédait. Cependant il afferma une maison à Lamballe, et s'y établit avec douze élèves, à la nourriture desquels il consacrait tout ce qu'il recevait. Là, d'abord, seul instituteur, il travailla pendant deux ans dix heures par jour. Sa santé s'affaiblit ; il fut contraint de se modérer. Mais des collaborateurs se joignirent à lui, vinrent lutter avec lui de dévouement à mesure que les élèves se multiplièrent. Le conseil-général des Côtes-du-Nord lui donna de constantes marques de sympathie. Aujourd'hui la maison de Lamballe compte trente-deux élèves : vingt boursiers, pour lesquels on paie la modique somme de 290 fr., et douze jeunes gens dont plusieurs paient moins de 250 fr., et dont quatre sont élevés gratuitement. Un autre prêtre, M. l'abbé LeRoux, huit Sœurs et quatre hommes donnent leurs soins à l'établissement.

" Trente deux élèves, c'est bien peu d'enfants pour le bon père des sourds-muets. Mais il est impossible d'en augmenter le nombre à Lamballe. La maison est devenue trop petite. Quand un enfant tombe malade, le directeur est obligé de lui donner sa chambre et de se retirer au-dessus de la cave, dans une sorte de caveau humide et froid, seule pièce inhabitée, parce qu'elle est inhabitable.

" Pour se fortifier dans l'enseignement et tâcher de perfectionner sa méthode, M. Garnier est venu deux fois à Paris, en 1847 et en 1848, à l'école nationale des sourds-muets. Il ne se couchait alors qu'à deux heures après minuit et on le trouvait debout avant six heures du matin, prenant toutes les notes qu'il croyait pouvoir lui être utiles. Il se rendit aussi à Caen, il y a deux ou trois ans, et conféra pendant près d'un mois avec ses anciens professeurs de tout ce qui intéressait la méthode d'enseignement.

" Il parvint à se faire entendre des sourds-muets avec tant de promptitude, qu'il a fondé des retraites pour ces infirmes de tout âge. Plusieurs d'entre eux, qui se conduisaient fort mal avant ces exercices, sont devenus des modèles de sagesse et de travail. On nous en a même cité un, repris de justice, qui a supporté de longues épreuves, assez bien pour être admis dans cet établissement de Lamballe, auquel il s'était vivement attaché, à mesure qu'on l'y instruisait.

" C'est plaisir de voir comme tous les enfants profitent des leçons et comme ils aiment leurs maîtres et surtout leur père adoptif. Partout ailleurs où il rencontre des sourds-muets, l'affection et la reconnaissance de ces malheureux s'expriment de la façon la plus touchante et ils comprennent sur le champ.

" Un jour qu'il parcourait la Basse-Bretagne, dont il ne sait pas la langue, l'abbé Garnier s'égara. Il arriva dans un village au moment où une troupe d'enfants sortaient de l'école. Il leur demanda son chemin, mais ils ne le comprenaient pas. Le bon prêtre était fort embarrassé. Soudain, par une heureuse inspiration, il porte les mains aux oreilles et à la bouche. Un des enfants répète ce signe des sourds-muets. Une conversation par gestes s'établit aussitôt, et l'abbé reçoit de l'interlocuteur naïvement charmé les indications les plus précises.

" Le nombre des sourds-muets est bien grand. L'abbé Garnier désirerait fonder une vaste maison d'éducation pour ceux de sa province. Depuis longtemps il a la douleur de refuser beaucoup de disciples ; il quête courageusement de porte en porte pour acquérir les moyens de créer cet asile. " Je ne regrette pas toutes mes peines, écrivait-il il y a peu de semaines ; si quelques âmes dures me donnent de temps en temps à souffrir par la grossièreté de leurs refus, la presque totalité des habitants me dédommagent par l'intérêt qu'ils prennent à mon œuvre et à mes fatigues."

" Ces fatigues, il serait pourtant désirable qu'elles fussent diminuées par la bienfaisance publique.

" Si notre voix peut appeler sur son œuvre quelque protection bienfaisante, nous espérons que le bon père des sourds-muets des Côtes-du-Nord nous pardonnera d'avoir révélé encore une des merveilles qu'accomplit en silence, sous bien des yeux ingrats ou distraits, la véritable force de conservation et de salut, la charité catholique."

ERRATUM.—No. précédent, article *Paine*, seconde colonne, ligne 31e, et seq., au lieu de : "De la manière qu'était couché Paine il pouvait me voir..." il faut lire : " De la manière qu'était couché Paine, il pouvait *voir aisément Fs. Kohlman, mais il ne pouvait pas* me voir aussi facilement...."

Mariés.

A St. Norbert, le 30 ult., par le Rév. Messire J. Theoret, Ptre et Curé du lieu, E. de Grandpré, Ecr., fils de feu A. de Grandpré, Ecr., Capt. de Milice de Berthier et petit-fils de feu l'Honble. A. Comte de Grandpré, Ecr. Capt. de Milice et Co-Seigneur de l'Ile du Pads, à Dlle. C. Piet, fille de P. Piet, Ecr., tous deux du lieu.

A Berthier, le 7 ult., par le Rév. Messire J. F. Gagnon, arch-prêtre et curé du lieu, Sr. Isaac Onésime Guilbeault, fils de Hippolyte Guilbeault, Ecr., (ce vaillant héros de la guerre de 1812-13-14, qui fut médaillé à Berthier, District de Montreal, le 13 août 1851, par ordre de Sa Majesté en commémoration de ses hauts faits à la célèbre Bataille du Detroit) à Dlle. J. Matthieu, tous deux du dit lieu.

A Melbourne, le 10, M. James Morris, à Maria Shannon, veuve depuis le 2 juin courant.

OUVERTURE DE LA MAISON DE

PLANTAGENET.

LES boiteux, scrofuleux, paralytiques et les malades de dyspepsie, tous les convalescents, ceux qui cherchent le plaisir et la santé, feront bien de courir à ce magnifique HOTEL, qui vient de s'OUVRIR à PLANTAGENET, près de la fameuse source, dont la vertu est connue de tout le continent.

L'Hôtel est à quelques arpents de la Source, dans une position belle et salubre. La bâtisse est près de la résidence de PETER MCMASTER, Ecr., près des moulins à farine et à scie. Le paysage est pittoresque, le pays bien boisé, plein de gibier, perdrix, bécasses, et on y voit aussi de beaux rapides coulant dans une direction opposée. Une belle rivière pour la pêche, sur laquelle se trouve un pont rustique, des radeaux descendant toujours le courant, composent une scène amusante et attractive. On y a aussi un bureau de poste, une chapelle catholique, avec un prêtre catholique résidant pour les familles et les visiteurs.—(*Communiqué.*)

CHANTS RELIGIEUX.

OU

CHOIX DE CANTIQUES,

EN rapport avec l'esprit de l'Eglise dans la Célébration des Dimanches et des Fêtes, le temps d'une Retraite, la Fréquentation des Sacrements et le MOIS DE MARIE, Etc., Etc. Ouvrage dans lequel on à fait entrer un grand nombre de morçeaux inédits et d'Airs Nouveaux, formant un beau Volume in-18 de 392 Pages dont 156 Pages sont en MUSIQUE NOTÉE. Ce Livre est richement Relié et peut être donné en Prix aux Examens, le Prix n'en est que de QUINZE Chelins la DOUZAINE.

J. B. ROLLAND.

24, Rue St. Vincent,
Montréal, 15 juin.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. les membres du Bureau des Examinateurs Catholiques du district de Montréal, s'assembleront à la Salle d'Ecole de l'Evêché, mardi le 22 du mois courant, à 8 heures précises, A. M., pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE.
S. B. E

Longueuil, 15 juin 1852.

Raffle !!!

La raffle de la montre d'or au profit de l'Eglise St. Pierre n'ayant pu avoir lieu mardi dernier à cause du mauvais temps, se tirera définitivement mercredi (demain) 16 courant à 5 h. du soir, dans le haut de la maison de l'école des sœurs rue visitation faub. de Québec. On y trouvera des rafraichissements.

AVIS.

UN ancien Instituteur, muni d'un diplôme, enseignant le Français et l'Anglais grammaticalement, possédant une bonne prononciation, l'arithmétique suivant les meilleurs auteurs anglais, d'une manière très intelligible sur la planche, la tenue des livres de compte, surtout pour le commerce, etc., désire se placer dans une ville, village ou paroisse de campagne, dans aucun district, comté ou township du Canada : muni de certificats de différentes paroisses là où il a eu l'honneur d'être employé.

S'adresser au bureau des *Mélanges Religieux*.
4 juin 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années, qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, désirerait obtenir une place d'Instituteur d'Ecole Modèle, soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le Plain-Chant Grégorien, il peut occuper avec avantage, comme par le passé, la place de MAITRE CHANTRE, et se rendra par là très utile au Curé et à la Fabrique qui l'engagerait.

S'adresser à ce Bureau ou à Messieurs les Régens de l'Académie de Berthier.

Le 28 Mai, 1852.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qu'ils ont reçu ces jours derniers, par le *Star*, venant directement de BORDEAUX, leur Assortiment de VIN BLANC DE BORDEAUX pour la CELEBRATION DE LA MESSE, et qu'ils le vendent à des PRIX MODÉRÉS.

E. ET V. HUDON

Montréal, 15 juin 1852.

A VENDRE,

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,

RUE ST.-VINCENT, N°. 3,

LE CONSEILLER UNIVERSEL,

ALMANACH DE LA SANTÉ

DESTINÉ AUX FAMILLES,

POUR L'AN 1852.

CONTENANT, outre le Calendrier ordinaire : Prophétie pour tous les mois de l'année, Conseils pour les quatre saisons, Hygiène des nouveaux nés, Médecine maternelle, Hygiène en paraboles, Médecine des commères, Morsures des chiens enragés, Piqûres d'abeilles, etc., Os ou arêtes dans le gosier, Soins à donner dans les empoisonnements, Saignements de nez, Piqûre de la vipère, Echardes, Piqûres d'épingles, etc., Corps étrangers dans l'oreille, Maux de dents, Engelures, Choléra, Brûlures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir, Leçon faite aux ouvriers par le Dr. Massé, Remèdes et Recettes diverses, Spécifique contre le spleen et l'ennui, Hygiène du cheval, Médecine vétérinaire, Bêtes à cornes.

Histoire et récits pour les veillées en familles.

PRIX : 9d.

E. R. FABRE ET CIE.

4 juin 1852.

LIVRES

NOUVEAUX !

LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Dévotion et d'Histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être donnés en prix aux examens.

— AUSSI :—

Une très grande collection d'Images, Gravures, Lithographies, Modèles de Dessins, Paysages, Cartes Géographiques, y compris une Carte des Deux Canadas, Modèles d'Ecriture, etc., etc., et avec une grande variété de Statuettes en porcelaine de la Ste Vierge, St. Joseph, St. Pierre, St. Jean-Baptiste ; Bénitiers, etc., etc., le tout aux prix les plus réduits.

J. BTE. ROLLAND.

1er. juin 1852.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente un assortiment considérable et varié de LIVRES NOUVELLEMENT REÇUS, propre à être donnés en PRIX ou à former le FONDS DE BIBLIOTHEQUES DE PAROISSE. Tous ces livres sont solidement Reliés ou élégamment Cartonnés avec illustrations.

—AUSSI—

Un choix très étendu de Livres de Prières avec Reliures riches et ordinaires.

—DE PLUS :—

50,000 feuilles Images assorties de toutes grandeurs et qualités.

Le tout à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE ET CIE.

N. B.—Les personnes qui n'auraient pas à venir à Montréal pour d'autres affaires, et qui auraient cependant besoin de quelques livres pour prix peuvent en TOUTE CONFIANCE transmettre leurs ordres par la poste, en spécifiant la sommes qu'elles veulent y mettre et le nombre de volumes qu'elles désirent recevoir. Tous les soins possibles seront mis à l'exécution de ces ordres et de manière à satisfaire celles qui voudront bien les lui confier.

E. R. FABRE ET CIE.,
3, Rue St. Vincent.

25 mai 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur, marié, et possédant les meilleures qualifications, outre un diplôme, accepterait la direction d'une école dans quelque paroisse de ce district. S'adresser au rédacteur des *Mélanges Religieux*.

25 mai 1852.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

FRANCŒUR ET GIROUX,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ouvriront leur MAGASIN de MARCHANDISES SECHES au No. 13, Rue St.-Laurent, (Maison Ménéclier) Jeudi, 13 du courant, où ils auront un Assortiment très étendu et très varié de Marchandises Sèche qu'ils vendront au plus bas prix.

F. et G. espèrent que, par la stricte attention qu'ils apporteront au choix de leurs effets, et par leur ponctualité à exécuter toute commande qui leur sera confiée, mériter une part du patronage public.

11 Mai 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur muni de bonnes recommandations et des diplômes exigés par la loi, serait prêt à accepter la direction d'une école dans ce district. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des *Mélanges Religieux* ou à M. Narcisse Boulé, à la Présentation.

1er juin 1852.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

MELANGES RELIGIEUX.

ON imprime à cet Etablissement :

Livres,
Adresses,
Catalogues,
Circulaires,
Invitations,
Cartes de Visites,

Et Ouvrages de toute espèce.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRES-MODERES.

S'adresser à l'IMPRIMERIE des *Mélanges Religieux*.

Montréal, 20 mai 1852.

rangés, entassés sur les talus, sur les coteaux et sur les maisons ; et, au centre de toute cette masse agitée, bondissante, une croix et des prêtres agenouillés remerciant Dieu de tous ses bienfaits et implorant ses grâces !

L'on ferait une magnifique épopée de cette grandiose fête, mais passons donc, et que ces anges que la religion à bénies nous préservent des dangers et des catastrophes !

La fête du 10 mai une fois passée, les journaux n'ont eu plus rien à dire, ils se sont trouvés seuls, isolés, sans faits saillants, sans polémique et sans intérêt. Les approches et les récits de cette fête leurs avaient rendu la vie ; ils en remplissaient leurs colonnes, mais aujourd'hui, plus rien, rien que des phrases bien mesurées et bien épeluchées par le parquet des tribunaux.

Il n'y a pas plus de mouvement dans la littérature, dans les arts et la science que dans la politique. La vie intellectuelle de la France, à l'heure qu'il est, est à l'état de paralysie. Tout semble frappé d'incapacité et de découragement, tout semble ennuyé de la vie. Ah ! que le réveil est à désirer, que l'entrain, que la gaîté, que les mille ressources de l'âme intelligente tardent à revenir !

Cette année plus que jamais, les grandes villes se font désertes au profit des champs ; chacun semble vouloir fuir les cités. Moi-même, toutes les fois que je peux m'enlever à mes nombreuses affaires, toutes les fois que je peux faire trève aux exigences de mon emploi, je m'élance sur un bateau à vapeur ou dans les chars d'un chemin de fer pour aller respirer et méditer plus à mon aise, pour aller contempler de plus près les œuvres de Dieu, pour aller me livrer cœur et âme aux délices de l'amitié la plus bienveillante.

Que de fois, muni d'un livre, je m'élance à travers la campagne ! que de fois un joli petit bourg du Beaujolais renommé par la qualité de ses vins et plus encore par ses sites enchanteurs, me voit joyeux et heureux ! Là, du moins, dans deux maisons qui me sont chères, je trouve la plus solide et la plus franche affection, le bonheur de la vie paisible. Là, je dilate mon cœur à la vue de la piété la plus fervente et des vertus les plus chrétiennes.

Mais à quoi bon parler de tout cela ? ce sont des souvenirs et des sentiments familiers qui ne regardent que moi, qui n'intéressent que moi. Pardonnez-moi cet écart, et poursuivons.

Pourtant, avant de quitter ce chapitre, permettez-moi de vous raconter une chose qui m'a bien diverti.

Il existe, à une dizaine de lieues de Lyon, en s'enfonçant dans les gras pâturages de la Bresse, une population excellente, mais simple à l'excès ; je doute fort que le maire de l'endroit soit capable de lire les dépêches qui lui arrivent. Quand il a une lettre à écrire, Mr. le curé de la paroisse veut bien être son secrétaire.

Donc, un jour que mes affaires m'appelaient dans cette contrée, j'arrivai à un endroit où il y a plusieurs chemins. A l'entrée de celui qui est le plus fréquenté est un poteau indicateur, et, sur ce poteau, j'ai pu lire à ma grande hilarité la phrase suivante : *Chemin de Barbarel. Ceux qui ne sauront pas lire iront tout droit.*

C'est, ma foi, par trop fort, et je vous assure que pendant près de huit jours je m'en suis diverti de bon cœur.

M. L. M. C.

A Vendre,

A CE BUREAU,

LE MANUEL
DE LA
VISITE EPISCOPALE
dans les Communautés et Paroisses du Diocese de Montreal
AUGMENTÉ
DU
MANDEMENT
DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL
POUR LA
Visite Generale des Communautés

PRIX : 2/9 la douzaine.

Montréal, 4 mai 1852.

COLLEGE JOLIETTE.

LE Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit :

1ère. Année.—Eléments des deux langues ; (Anglais Français). — Arithmétique. — Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin Linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais)—Géographie—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie. — Tenue des livres. — Histoire de France par la méthode analystique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5ème. Année—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale). — Architecture.—Economie politique.— Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6ème. Année. — Cours latin. — Compositions et discours, etc.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement	£3 0 0	
Musique. Piano	3 0 0	
Musique. Les autres instruments	1 10 0	
Dessin	0 5 0	
Abonnement à la bibliothèque	0 2 0	

CHAMPAGNEUR, Ptre.

AUX AMATEURS
d'Estampes et Gravures.

LE Soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers :

La Mort du Pécheur (grand et petit) ;
Les Amazones ;
Batailles de l'Empire.

POUR EXERCICES DE DESSIN :

Petites Etudes de Julien ;
Etudes sur les Chevaux.

— AUSSI :—

Un grand assortiment d'images encadrées, à relief, etc.
Le tout à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE.

12 mars 1852.

CHEMINS DE CROIX.

LE soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large. Les moulures sont en noyer noir solide et ont 5 pouces de large. Une baguette de plane ondée règne à l'intérieur et à l'extérieur du tableau. Les gravures sont en couleurs.

— AUSSI :—

Différentes sortes de GRAVURES.

GEORGE LECOMTE.

Coin des Rues Bonaventure et St. Jacques.
Montréal, 30 Mars 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

MÉDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc., par le P. M. de Bernegai, 1 vol 32 prix 2s.

L'AME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gauffré, prix 2s.

L'AME ELEVEE A DIEU, par les réflexions et les sentimens, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gauffrée, prix 2s

LE SALUT FACILITE AUX PECHEURS, par la dévotion au très Saint et Immaculé cœur de Marie, dans l'Archiconfrérie, etc., 1 vol 18 avec gravure brochée, p. 10s.

LE LIVRE D'OR, ou l'humilité en pratique, pour conduire à la perfection chrétienne, utile à tous les fidèles, 1 vol. 32 joli cartonnage, prix 10s.

LA VIE DE LA STE.-VIERGE, Mère de Dieu, ensemble la vie de St.-Joseph, par J. Collin de Plancy, 1 vol 18 figures, prix 3s.

LE CHEMIN DE LA SANCTIFICATION, ou le vrai conducteur des âmes dans la voie du Salut, par les sacremens de pénitence et d'eucharistie, augmenté du chemin de la croix, 1 vol. 18 gauffrée et tranche dorée, prix 2s. 6d.

En vente chez
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent

6 avril 1852.

ACADEMIE
DE
ST. ANDRE D'ARGENTEUIL

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,

DISTRICT DE MONTREAL,
CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon, et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque ; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile ; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographie, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays, sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves, étrangers à cette langue, pourront facilement en acquérir la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie ; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scholaire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations, on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, ECRS. à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A St. ANDRÉ.

S. A. BERNIER, Ptre.
Directeur de l'Académie.

Montréal, 9 septembre 1852.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES soussignés, ayant l'intention de discontinuer l'importation et la vente des CHAPEAUX FRANÇAIS, offrent ceux qui leur restent à QUATRE PIASTRES. Les chapeaux sont de la première qualité, et peuvent parfaitement convenir aux messieurs du clergé, par leur forme.

E. R. FABRE & CIE.

16 avril 1852.

FROMAGE DE GRUYÈRE, 1ere qualité, prix 1/3 la livre, à vendre chez

E. R. FABRE & CIE.

16 avril 1852.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe, des Vêpres des Dimanches, Chemin de la Croix, etc., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
E. R. FABRE & CIE.
No. 3, Rue St.-Vincent.

ATTENTION

Livres de Prieres nouvellement arrivés de France

LE Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec hâte de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France,

TELS QUE :

Paroissien Romain,	Imitation de Jésus-Christ,
Journée du Chrétien,	Do. de la Ste. Vierge,
Formulaire,	Vie dévote,
Ange Conducteur,	Livre de Vie,
Visite au St. Sacrement,	Heures choisies,
Chemin de la Croix,	A Marie gloire, et pour la
Combat Spirituel,	Ste. Communion, etc.

AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE :

Chapelets, Médailles,	Petites statues de la Ste.
Croix et Cœurs en Argent	Vierge, en argent,
Porte Reliques en croix et en cœur,	Statues en Porcelaine : Du Bon-Pasteur, De la Ste. Vierge, De St. Joseph, De l'Ange Gard.,
Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre,	Depuis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.
Bénitiers de tous les goûts,	

DE PLUS :

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE,
Libraire.

Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

LE Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à

FRANCOIS LÉCUYER,
Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

SAMUEL R. WARREN,
No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

FABRICANT D'ORGUE DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS

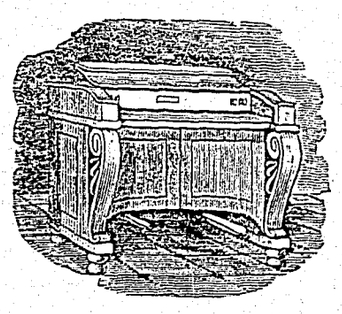

ARMONIUMS, ORGUES, SERAPHINS ÆLOPHONS FORTE-PIANOS.

LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifié, et dont la fabrique supérieure et l'élégance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, est de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquérir des ORGUES de grande dimension, L'HARMONIUM et le ÆLOPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très peu.

N. B.—On refait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré qui se produit encore à un certain dégré de Congrégations qui achète de véritables boîtes à sifflets (sous le nom D'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un percelle des notions qu'exige la FABRIQUE DE L'ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte —ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer bien celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom D'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur intention :

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 :

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonné en 130 volumes pour £6 5s.

Et enfin :

Bibliothèque catholique de Lille, format in 18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Ange Conducteur
Paroissien Romain	Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ	Pensez-y-bien
Chemin de la Croix	Paroissien des Demoiselles
Visites au St. Sacrement	Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames	Mois de Marie
Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, aroises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
(du Canada.)

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.	*Melbourne*—Thos. Tait, Ecr
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.	*St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyère, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.	*Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.	*Hawksbury*—Georges Hamilton, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.	*Dunham*—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.	

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie ; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels ; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Age auquel on assure.	AGE A ATTENDRE. 50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, 5 mars 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2EME EDITION.

TABLE DES MATIERES QU'ON Y TRAITE :

LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécisme de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solide, et pourra durer longtemps.

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.

P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.

Montréal, 5 août, 1851.

Appareil Mecanique à Scier le Bois.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, informent respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS, PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, Rue Christophe, (près la Maison de Providence,) No. 5.

EDOUARD PEPIN.
JOSEPH CHRISTIN.

Montréal, 16 décembre 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.

Petite Rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 24 juin 1851.

LOUIS RICARD,
AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, NO. 5.

Porte voisine de M. Louis Perrault.

Montréal, 17 octobre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN,
AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.

BUREAU : à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.

Québec, 4 octobre 1851.

LACOSTE ET LATOUR,
NOTAIRES,

ET Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit, dans le Haut et dans le Bas-Canada.

ETUDE : No. 1, rue St. Dominique, porte voisine de MM. Lafontaine et Berthelot, avocats.

Montréal, 18 novembre 1851.

DR. GLOBENSKY,
GRANDE RUE DU FAUBOURG SAINT LAURENT
No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de Français, Latin, Rhétorique, Belles-Lettres, etc., Rue Dorchester, numéro 5.

Montréal, 9 novembre 1850.

JOSEPH T. DORVAL,
MAITRE-MENUISIER,

Atelier, quatrième maison de l'encoignure Nord-Est de la rue Ste. Catherine, sur la rue des Allemands,

MONTREAL,

Entreprend toute ESPECE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique.

Montréal, 23 septembre 1851.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.

Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Pour l'année (*non compris les frais de port*) £1.

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er. juillet, et se paie d'avance, par semestre.

☞ Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES :

Six lignes et au-dessous, 1re insertion	£0 2 0
Chaque insertion subséquente	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion	0 3 6
Chaque insertion subséquente	0 0 1[illegible]
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne	0 0 1

L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

☞ Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

Liste des Agents.

Montréal.....MM. E. R. FABRE ET CIE., Lib.
Trois-Rivières.....VAL. GUILLET, Ecr., N. P.
Québec.....L. GILL, Ptre., V.
Ste. Anne.....M. F. PILOTE, Ptre. Direct.
Rivière du Loup...M. L. BARIBEAU.
St. Athanase.....M. J. DACIER.

RÉDACTEUR :
F. M. DEROME, Avocat,
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE :
JOSEPH RIVET,
Coin des rues Mignonne et St. Denis, près de l'Evêché, Montréal.